

LA CHOUETTE NEWS

Cette année un Français sur deux a passé ses vacances en France...

Les espoirs d'une reprise rapide ont été douchés par le variant Delta, puis par le renforcement des mesures dans de nombreux pays sans compter les annonces du Gouvernement et la mise en place du Pass Sanitaire.

Si en France les choses se compliquent, partir à l'étranger n'est pas une sinécure. La liste des pays touchés de plein fouet par le foudroyant variant Delta ne cesse de s'allonger. Les frontières se convertissent toujours plus aux schémas vaccinatoires complets, ce qui est tout à fait compréhensible.

La rentrée prochaine ne va pas sans son lot d'interrogations face à une pandémie qui ne baisse pas pavillon. Il n'empêche, après les seniors, les familles, les quadragénaires et les plus jeunes succombent à leur tour aux charmes du voyage itinérant.

Une nouvelle façon d'envisager des vacances, sans contrainte, en toute liberté, un autre mode de vie qui donne une autonomie extraordinaire.

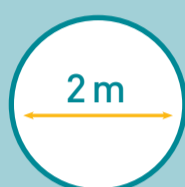
Écologique, plus proche de la nature, sécuritaire sur le plan sanitaire, les arguments ne manquent pas. Profitez donc des beaux jours qui vont peut-être finir par arriver en ce mois de septembre pour en profiter pleinement !

On se répète encore une fois, un seul mot d'ordre, Carpe Diem, on se ballade, on profite de la vie et en bon citoyen qui se respecte, on soutient les commerçants et l'économie française.

Bel été indien, bonne route et prenez soin de vous !
À très vite, L'équipe Destinée.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRE

Toutes nos équipes vous recevront dans le plus strict respect des consignes sanitaires en vigueur.



DU 11 AU 25 SEPT. 2021



* Voir conditions en magasins

LA RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES !

Toute l'équipe Destinée a sélectionné pour vous **des produits de saison pour préparer sereinement vos prochaines escapades**. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons et vous conseillerons dans nos magasins (dans le strict respect des mesures sanitaires) pour vous faire profiter de **nombreuses promotions sur une sélection d'accessoires** afin de pouvoir vous équiper pour vos prochains voyages, de faire le plein de vos indispensables ou de penser à hiverner votre véhicule dans quelques semaines. Et pourquoi ne pas envisager nos solutions outdoor pour transformer votre voiture de tous les jours en mini camping-car.

Points de vente participant à l'opération Desti'Incroyables

14• Auto Camping-Car Service - Breteville sur Odon 17• Camping Cars Atlantiles - Tonny Charentes 44• Socodim Loisirs - Rezé - Socodim Nord Loisirs - St-Etienne de Montluc 59• Opale Evasion - Vendeville 59• Opale Evasion - Dainville 85• Vendée Loisirs Les Clouzeaux

- Si le temps presse, ayez le réflexe **Click & Collect** ou passez directement commande sur notre site e-commerce destinea-accessoires.com
- À vous aussi les **bonnes affaires dans notre Sélection de septembre** sur des articles de saison !

LA SÉLECTION DE SEPTEMBRE

Découvrez des produits à DES PRIX TRÈS CHOUETTES pour vos loisirs



CATALOGUE ACCESSOIRES 2022

Votre nouveau catalogue Destinée accessoires 2022 arrive en magasin première semaine de septembre.

Très attendu par tous les passionnés d'évasion et de véhicules de loisirs que vous êtes, le nouveau catalogue Destinée Accessoires recense **le meilleur de l'équipement pour camping-cars, caravanes, vans et fourgons** avec également une rubrique complète dédiée à **l'outdooring**, pour les fondus d'aventure et de plein air.

Vous pouvez également consulter la version interactive en ligne

EN CLIQUANT ICI

CAP SUR LE BOURGET !



NOS ÉQUIPES VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS AU SALON DU BOURGET DU 25 SEPT. AU 3 OCT. 2021

Ouvrez l'œil dans les allées du salon du Véhicule De Loisirs, et cherchez le pin's Destinée porté par chacun de nos experts Destinée. Sur les stands, **nos experts Destinée sauront vous conseiller, vous aider à identifier le véhicule qui vous convient et vous rassurer grâce à toutes les solutions Destinée pour vous accompagner**. Ils vous feront bénéficier d'offres super privilégiées mais surtout de tous les services proposés par Destinée 365 jours par an, 24h/24.

La liste des vendeurs du réseau Destinée, classés par région, présents sur les stands des constructeurs pendant le Salon des Véhicules de Loisirs à Paris, du 25 septembre au 03 octobre 2021, sera disponible mi-septembre sur notre site www.destineacamping-cars.fr.

Pour préparer votre visite au salon du Bourget, une seule adresse : www.salonvdl.com

VOUS SOUHAITEZ VOUS SÉPARER DE VOTRE VÉHICULE DE LOISIRS ?

RIEN DE PLUS SIMPLE !

Votre camping-car/van/fourgon nous intéresse ! Nos concessionnaires rachètent votre véhicule cash, sans obligation d'achat ! Il suffit de venir avec votre contrôle technique de moins de 3 mois ! Ne perdez plus de temps à passer des annonces, à gérer la vente et les acheteurs potentiels. Nous nous occupons de tout pour vous !

Bénéficiez d'une très large diffusion de votre annonce sur notre site national www.destineacamping-cars.fr et sur l'ensemble de nos sites partenaires. De plus, en vous adressant à un professionnel, vous évitez les mauvaises surprises et les risques d'arnaques.

Vendez votre camping-car ou votre fourgon aménagé en toute simplicité : en se basant sur la cote officielle de la DICA (Fédération nationale des distributeurs de véhicules de loisirs), notre équipe vous proposera une offre de reprise au plus près des prix du marché, pondérée en fonction de l'offre et de la demande sur le modèle du véhicule que vous souhaitez vendre, de son état, et des options et accessoires présents. Nous nous chargeons de toutes les démarches administratives, en vous tenant informé à chaque étape, jusqu'à la vente de votre camping-car ou fourgon aménagé.

Une démarche gratuite, rapide et sécurisée : une estimation du prix de votre camping-car ou fourgon aménagé, sans aucun engagement de votre part, vous est transmise par nos équipes et, après contrôle physique de votre camping-car ou fourgon aménagé à la concession, une proposition de rachat définitive de votre véhicule vous sera confirmée dans la foulée.

En cas d'acceptation de votre part, la vente de votre véhicule est officialisée et un paiement par virement bancaire ou chèque est mis en place.

Pour obtenir une estimation précise tenant compte des caractéristiques de votre camping-car ou de votre fourgon aménagé, nous vous invitons à prendre contact avec nos services.

Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne :

EN CLIQUANT ICI

Ne perdez plus de temps, faites confiance à un professionnel pour vendre rapidement votre véhicule de loisirs.



VIVRE À L'ANNÉE DANS SON CAMPING-CAR, EST-CE POSSIBLE ?

Vous revenez de vacances tellement enthousiaste que vous vous posez la question de savoir si vous pouvez vivre à l'année dans un camping-car, un fourgon ou une caravane et y vivre en télétravaillant. La réponse est oui... sous certaines conditions !

Votre camping-car ne peut être considéré comme votre lieu de résidence principale. Il vous faut donc fournir une adresse de domicile.

Plusieurs solutions pour cela :

- **Demander** à l'un de vos proches de vous domicilier fiscalement (amis, parents, famille).
- **S'inscrire** sur le Courrier du Voyageur, un service boîte postale et colis (entre 7 et 39 euros par mois selon services souhaités et durée) : www.courrier-du-voyageur.com.
- **Se rapprocher** d'organismes spécialisés comme les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) ou CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale) ou un organisme agréé par le préfet du département. S'enregistrer dans l'un de ces 2 organismes vous permet de bénéficier d'un lieu de domiciliation et donc de pouvoir recevoir du courrier, remplir certaines obligations et faire valoir vos droits.

INSCRIPTION AUPRÈS D'UN CCAS OU CIAS

Pour vivre à l'année dans un camping-car et bénéficier d'une adresse, l'inscription auprès d'un CCAS ou CIAS est une bonne solution. Vous devez cependant avoir un lien avec la commune où vous faites la demande comme : lieu de séjour en date de la demande, activité professionnelle dans la commune, liens familiaux...

Voici les démarches à suivre :

- **Remplir le formulaire CERFA 16029** (téléchargeable sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/16029) et le renvoyer en lettre recommandée avec accusé de réception à la commune concernée. **Toutes les infos sont disponibles sur le site Service-public.fr**
- EN CLIQUANT ICI**
- **Passer un entretien.** Il permet de vous informer sur vos droits et obligations (comme se présenter 1 fois tous les 3 mois)
- **Décision sous 2 semaines** (vous recevez une attestation). La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable

À noter que jusqu'en 2017, pour les personnes circulant en France sans domicile stable ou fixe, il fallait être en possession d'un livret spécial de circulation (A ou B). **L'article 195 de cette loi de 1969 a été abrogé le 29 janvier 2017.**

STATIONNER N'EST PAS CAMPER !

Peut-on dormir en camping-car, van, fourgon ou caravane sur une aire d'autoroute ?

La route des vacances est souvent longue et fatigante. Après avoir roulé toute la journée, vous pouvez être tenté d'éviter hôtels et campings et de dormir quelques heures ou toute une nuit dans votre camping-car, votre van, votre fourgon ou votre caravane. **Mais avez-vous vraiment le droit de "camper" sur une aire d'autoroute ?**

La première chose qu'il faut intégrer, c'est qu'il est tout à fait autorisé de dormir, pour une sieste ou pour une nuit, sur les aires de repos ou aires d'autoroutes. La somnolence est une des principales causes d'accident sur autoroute, on ne joue pas avec ça. Mais cela implique également de respecter certaines règles. L'aire d'autoroute n'est pas un camping.

Si vous souhaitez faire une pause ou entamer une soirée étape sur une aire d'autoroute, un parking ou dans la rue, attention. Vous avez tout à fait le droit de dormir dans votre auto. Mais si vous êtes en caravane, en camping-car, en van ou en fourgon aménagé, il faut vraiment se souvenir de la notion de "stationner n'est pas camper".

À partir du moment où vous allez déployer le store de votre véhicule de loisirs, sortir les chaises et la table de camping sur le trottoir ou le parking, sortir les cales pour mettre votre caravane ou camping-car de niveau, vous n'êtes plus en train de stationner, mais bien de camper. C'est à partir de cet instant qu'on peut vous demander de quitter les lieux.



FAITES UN GESTE POUR LA PLANÈTE

AVEC ACTION CARBONE SOLIDAIRE, UN PROGRAMME RESPONSABLE



Action Carbone Solidaire est un programme responsable et solidaire à but non lucratif. Il propose aux entreprises, institutions et particuliers d'agir par la réduction et la compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Avec Action Carbone Solidaire, vous financez des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Ils sont portés par des ONG dans les pays du Sud, pour lutter ensemble contre le changement climatique.

Comment fonctionne ce programme ?

Au-delà de la dimension carbone, les projets soutenus par le programme Action Carbone Solidaire associent des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux pour les populations bénéficiaires. Ils sont en lien avec l'amélioration de la qualité de vie ou du pouvoir d'achat, la création d'emplois etc, dans une démarche transversale de développement durable.

Le principe est de rappeler que nos actes (transport, consommations d'énergie à la maison...) sont à l'origine de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Ainsi, en vous rendant sur www.goodplanet.org, à partir de quelques données simples, le calculateur mis à votre disposition vous permettra :

- d'évaluer les émissions dont vous serez responsables durant votre déplacement
- de connaître le montant financier s'y rapportant.

De cette façon, vous pourrez compenser vos émissions de CO2 en finançant les projets Action Carbone Solidaire. A l'origine de cette initiative, la Fondation GoodPlanet développe plusieurs programmes sur le terrain mais aussi de sensibilisation en faveur de l'écologie et du vivre ensemble.

Action Carbone Solidaire soutient des projets environnementaux et solidaires (agroécologie, énergie durable, valorisation des déchets, ...), **partout dans le monde grâce à la compensation carbone et aux dons.**

Découvrez Action Carbone Solidaire **EN CLIQUANT ICI**



LES GRANDES MARÉES, UN SPECTACLE GRANDIOSE

Les 8 au 9 septembre, direction la mer pour assister aux grandes marées ! Deux jours où l'attraction de la lune exerce une forte influence sur la montée des eaux pour nous offrir un spectacle grandiose, avec un coefficient de 101 le jeudi...

Quotidiennement, la lune et le soleil exercent leur attraction sur les mers en provoquant le mouvement des marées. Un phénomène qui peut être amplifié en fonction de la position de l'étoile, du satellite naturel ainsi qu'en phase de pleine lune. On assiste alors aux grandes marées.

Un jour où les coefficients sont très élevés, **c'est-à-dire que l'attraction est si forte que les eaux montent très haut et se replient tout aussi loin**, c'est autant un spectacle naturel qu'une belle occasion de pratiquer la pêche à pied ! On peut apercevoir des différences de près de 15 m entre marée basse et marée haute dans certaines zones !

Parmi les lieux d'exception à découvrir, la baie de Somme, la baie du Mont Saint-Michel ou encore celle de Saint-Malo accueillent ces événements impressionnants.

Ces zones comptent de nombreuses aires de stationnement où faire étape. Vous trouverez toutes les adresses chez nos partenaires France Passion et Camping-car Park.

Vous pouvez retrouver selon les lieux, les horaires des marées et les coefficients sur un site dédié : www.horaire-maree.fr

LES ÉQUIPES DESTINÉA VOUS SOUHAITENT UNE BELLE RENTRÉE

À BIENTÔT POUR DE NOUVELLES ACTUS #PRENEZ SOIN DE VOUS. Votre équipe Destinéea



VIVEZ, ON VEILLE SUR VOUS !
Évasion • Accessoires • Services